

## webCommune Questions-Réponses

### *webCommune est une Association loi de 1901, pourquoi ?*

Dans le but de fournir une solution de site Internet aux petites et moyennes communes pour des prestations complémentaires à celles rendues par les services de la commune, et pour des services non marchands rendus aux citoyens, la forme Association loi de 1901 a été préférée par les créateurs de **webCommune**, constituée en avril 2001.

Cette forme associative et l'état d'esprit qui l'accompagne permettent mieux que toute autre forme strictement commerciale de mettre en place la solution définie avec la municipalité, dans le but de rendre un service d'intérêt collectif, devant favoriser la participation des habitants à la vie de leur commune sur Internet, et de contribuer ainsi au développement de la commune.

### *Qui sont les fondateurs de webCommune ?*

L'association a été créée par des ingénieurs informaticiens expérimentés et passionnés par la réalisation d'applications Internet innovantes.

La motivation initiale a été la mise à la disposition des élus et des citoyens de cette application de l'Internet.

### *webCommune est-elle liée à un parti politique, une organisation confessionnelle ou sectaire ?*

Non, pas du tout.

**webCommune** est indépendante de tout parti politique et veut observer la plus grande neutralité dans le respect des opinions et religions.

### *Avons nous d'autres activités ?*

Non, la création de sites Internet pour les communes est la seule activité de **webCommune**.

### *Un prix très modéré, comment ?*

Pour proposer un prix attractif aux très petites, petites, et moyennes communes, qui constituent les clients de **webCommune** :

- En tant qu'Association, webCommune n'a pas d'actionnaires à rétribuer,
- Il n'y pas de dépenses de publicité,
- Les frais de commercialisation sont réduits,
- Les coûts de développement et des évolutions du logiciel sont partagés entre les communes utilisatrices

### *Tous les sites seront-ils les mêmes ?*

Non, chaque commune dispose d'un vaste de choix de possibilités pour présenter son site.

Si la structure des informations des communes est semblable pour la plupart des communes,

il est simple de choisir un ou plusieurs styles de présentations pour à chaque commune, et de mettre en valeur les spécificités de la commune.

Plus de 60 rubriques ont été définies.

De plus, il est facile d'ajouter des pages préparées avec un autre logiciel (Word, FrontPage, Publisher, etc.) pour couvrir des sujets demandant à être publiés dans un espace spécifique.

Bien sûr tous les liens vers le site lui-même ou des sites extérieurs peuvent être insérés facilement.

Le **nombre de pages est illimité** (sauf par la taille des supports disques).

### *Comment se font la création et la mise à jour du site ?*

Permettre de **tenir à jour simplement** le site de la commune est la **priorité** du système de **webCommune**.

Chaque commune dispose d'une fonction d'administration permettant d'actualiser via Internet le contenu et la présentation des rubriques du site.

**Un ou plusieurs administrateurs** peuvent être désignés. Un administrateur peut désigner un ou **plusieurs** administrateurs adjoints.

Même si elle est globalement faible ou modérée, la charge de travail peut ainsi être répartie entre plusieurs personnes participant au projet (par exemple pour les sujets sur la municipalité, les associations sportives, humanitaires, les écoles, la vie économique, les clubs d'histoire, les artistes, etc....)

Les mises à jour se font via Internet, par des écrans de saisie des informations textes et images, ainsi que des paramètres des présentations (couleurs, police de caractères, images de fond,...)

L'accès aux fonctions de mise à jour est protégé par 2 mots de passe, l'un commun au site de la commune, et l'autre propre à chaque administrateur ou administrateur adjoint.

### *Combien de temps faut-il pour constituer le site ?*

L'infrastructure logicielle du site est disponible et est mise à disposition en moins d'une semaine.

A partir du moment où les informations ont été rassemblées sous forme papier ou mieux sous forme électronique, qu'elles soient des textes, des images ou des photographies, **la création initiale**, faite directement par **webCommune** pour une vingtaine de pages initiales, se fera dans un **délai de moins de 3 mois**.

Durant cette phase de création, le/les administrateurs (webmestre(s)) de la commune seront invités à participer à la mise à jour, ce qui constituera ainsi une formation à l'utilisation du logiciel.

Les autres pages seront constituées et tenues à jour par le/les administrateurs désignés de la commune, en fonction des priorités fixées. Une durée totale de 3 à 6 mois paraît suffisante en moyenne pour rassembler l'information, constituer le site et avoir un site complet, tenu régulièrement à jour et contenant des informations de référence sur la vie passée, le présent et les projets de la commune.

Si nécessaire, et suivant le temps qui peut être consacré par les personnes disponibles dans la commune il est possible de faire plus vite.

A partir des documents de la commune, **webCommune réalise en 3 mois le cadre du site, et le site avec ses premières pages** sont ainsi visibles sur Internet.

### *Quelle est la charge de travail pour animer le site ?*

La solution de **webCommune** a été mise au point pour rendre la mise à jour du site facile et agréable.

En quelques minutes une modification peut être faite, une nouvelle actualité mise en place, avec des textes et photos numériques. Le résultat est immédiatement visible sur tout le réseau mondial Internet.

Suivant les activités des communes **de l'ordre de 2 à 4 heures par mois sont suffisantes**, et si nécessaire cela peut être réparti entre plusieurs personnes (les Administrateurs).

### *Quel nom de site choisir ?*

Les communes, grâce à l'action de l'Association des Maires de France, ont depuis mi-2001 la possibilité d'obtenir un nom de domaine Internet tel que [nomdelaville.fr](http://nomdelaville.fr), alors qu'avant cette dérogation, les noms de communes étant non attribués, elles devaient demander [ville-nomdelaville.fr](http://ville-nomdelaville.fr) ou [mairie-nomdelaville.fr](http://mairie-nomdelaville.fr)

Si le nom est libre elles peuvent aussi choisir [nomdelaville.org](http://nomdelaville.org), réservé aux organisations de type associatif.

Le .com est utilisé par les sociétés commerciales, et en principe ne devrait pas être utilisé pour un site officiel de commune.

### *Comment le site sera t-il connu des internautes ?*

Le site créé avec le logiciel de [webCommune](http://webCommune.org) comporte les balises aidant les moteurs de recherche dans leur analyse automatique des sites.

Un référencement manuel (gratuit) sera également fait auprès des annuaires et portails les plus courants.

Un accord avec la société [Polepositioning](http://Polepositioning.com) permet un référencement automatique qui peut aussi être effectué pour que le site se retrouve plus vite en tête des recherches par les moteurs les plus courants de façon à accélérer le positionnement du site.

Le contenu du site entraînera après quelques semaines un très bon référencement.

### *Quelle est la technique utilisée ?*

C'est la technique des **sites dynamiques et utilisant des bases de données**, avec l'utilisation de logiciels dit libres, dont la licence est gratuite dans les conditions d'utilisation où [webCommune](http://webCommune.org) met en œuvre ces logiciels.

Cette méthode, relativement récente, de gestion du contenu et de la présentation est celle qui permet la plus grande souplesse dans la mise à jour du site.

Cela donne aussi la possibilité à la commune **d'être maître de son site de façon autonome**, les mises à jour ne demandant pas de compétences d'informaticien et pouvant être faites facilement à chaque fois que le site à besoin d'être actualisé.